

Pour les nouveaux clients et les clients BCV non détenteurs de compte privé

La BCV propose une offre de prestations et de services à des conditions préférentielles¹ pour les membres de l'Union des Retraités de l'État de Vaud (UREV).

Gestion courante

- **Un compte privé**
- **Un compte e-Epargne**
pour faire des économies avec une gestion en ligne
- **Une carte Maestro®**
- **Une carte de crédit en CHF ou une carte Prepaid en CHF**
- **BCV-net, BCV Mobile et BCV TWINT**
- **BCV EXTRA**
pour bénéficier d'avantages pour vos loisirs

Après deux ans, les conditions tarifaires standard (forfait mensuel de compte² et cotisation annuelle de la carte de crédit) seront appliquées.

¹ Conditions réservées aux résidents en Suisse.

² Compte Formule Directe, selon la brochure Tarifs et conditions des prestations.



Pour tous les membres de l'UREV

Financement immobilier

Nous vous accompagnons tout au long de la démarche d'achat de votre logement en vous faisant bénéficier de notre expertise et d'un conseil personnalisé.

De plus, vous profitez d'une réduction de 0,20%* sur le **taux de financement fixe** d'une durée de 2 ans et plus pour tout nouveau prêt hypothécaire.

Pour bénéficier de l'offre Formule Plus

Il suffit de vous présenter dans une agence BCV et de présenter votre carte de membre de l'UREV.

Offres Familles

Découvrez également nos offres pour les couples et les familles, gratuites dès CHF 15 000 d'avoirs familiaux ou avec un prêt hypothécaire à la BCV (cartes de crédit incluses).

* sous réserve des conditions d'octroi de la BCV

Plus
d'informations



Informations juridiques

Ce document est informatif. Il n'est ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, Royaume-Uni, Europe, États-Unis, US persons). Le logo et la marque BCV sont protégés. Toute utilisation de ce document nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Lorsque vous appelez la BCV, votre conversation téléphonique peut être enregistrée. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.